



## Compte rendu de la réunion du lundi 10 mai 2010 pour la gestion de l'activité kite-surf en vue de la mise en place d'une charte Natura 2000

**SITE NATURA 2000 :**

**ZSC FR5300016 : ANSE DE GOULVEN ET DUNES DE KEREMMA**

**ZPS FR5312003 : BAIE DE GOULVEN**

Personnes présentes :

M François ANDRE, Maire de Tréfléz et vice président de la CCBK,

M Gildas BERNARD, Maire de Plounévez-Lochrist,

M Pierre PHELEP, Adjoint au Maire de Plounéour-Trez,

M Jean Michel OLLIVIER, Maire de Goulven,

M Régis FEGAR, Adjoint à la mairie de Goulven,

M Fabrice CAILLEAU, vice Président de l'association kite surf 29,

M Thomas COLLOC, Centre nautique de Plouescat et membre de kite-surf 29,

M Sébastien MAUVIEUX, Groupe Ornithologique Breton,

M Roger UGUEN, Bretagne vivante,

M Jean Marie COHET, Ligue de Protection des Oiseaux,

M Nicolas DAVIAU, Chargé de mission Natura 2000.

Personnes excusées :

M Emmanuel MICHALOWSKI, DREAL (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement).

Mme Françoise BONTEMPS, DDTM (Direction Départementale des Territoires et de la Mer).

M Matthieu LEFEVRE, Fédération Française de Vol Libre et DDJS,

### **Rappel du contexte :**

L'objet de la réunion est de définir des zones et des périodes de pratique pour l'activité kite-surf conformément aux objectifs de gestion de la ZPS « Baie de Goulven ». Vous trouverez en pièce jointe la cartographie des sites pratiques qui ont été validés ainsi que les remarques de la Fédération Française de Vol Libre.

### **Discussions :**

#### **Site d'Odé vraz :**

Il a été convenu :

- D'étendre la limite Est jusqu'à l'ancienne zone de pratique comme indiquée sur le plan.
- D'avoir comme limite Nord une zone tampon de 300 m autour des reposoirs de marée haute.
- De permettre un accès vers le large, en dehors des zones de reposoirs, lors de l'organisation de courses et de rassemblements. L'association kite surf 29 s'engage à informer l'opérateur Natura 2000 sur le ou les parcours envisagés.

#### **Site de la baie du Kernic :**

Il a été convenu de :

- De conserver le zonage présenté sans les périodes de pratique.

#### **Site de la sablière :**

Il a été convenu de :

- De conserver la seconde proposition des associations de protection de l'environnement mais sans la période de pratique.
- D'étendre la limite Ouest jusqu'au sentier situé au nord de l'étang de Goulven sur la flèche de Penn ar C'hleuz.
- De matérialiser une zone tampon de 300 m autour des reposoirs de Goueltoc, Méan Mélen, Malban. Il est donc exclu de traverser les zones de reposoirs au Nord-Est afin de regagner le large par le site de la sablière.

Remarques :

Les zones de pratiques définies serviront de base pour la rédaction d'une charte Natura 2000 avec l'activité kite surf. Des bouées et des panneaux seront posés dans la baie afin de matérialiser les zones de pratique. Le financement du matériel ne pourrait pas être pris en charge par Natura 2000 dans l'immédiat car il n'existe pas de contrat Natura 2000 en mer.

A noter : la démarche Natura 2000 doit tenir compte de la réglementation existante. Pour permettre aux engins non motorisés de dépasser légalement la vitesse de 5 nœuds dans la bande des 300m, il faut :

- Un arrêté municipal pour les sept communes de la baie,
- Un plan de balisage et un avis conforme de phare et balise,
- Un arrêté de la Préfecture maritime.





M ANDRE précise que les zones dites « de kite » ne sont pas réservées uniquement à la pratique du kite surf.

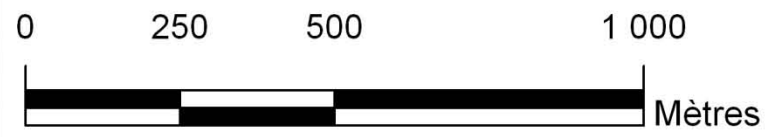
Les communes de Tréfléz et de Plounevez-lochrist ne souhaitent faire mentionner « zone de baignade » sur les panneaux qui seraient mis en place à proximité d'Odé vraz car la plage n'est plus surveillée.

M MAUVIEUX demande si les mairies ont prévu des mesures réglementaires pour interdire les chiens sur les plages.

M PHELEP indique que la mairie de Plounéour-Trez prend un arrêté municipal interdisant les chiens durant la saison estivale.

Proposition GOB, LPO, Bretagne vivante, Kite surf-29  
pour la pratique du kite surf et la conservation des  
oiseaux dans la baie du Kernic :

-  Zone de Kite-surf, aile de traction
-  Zone école de kite-surf
-  ZSC Natura 2000 Habitat, Faune, Flore
-  ZPS Natura 2000 Oiseaux

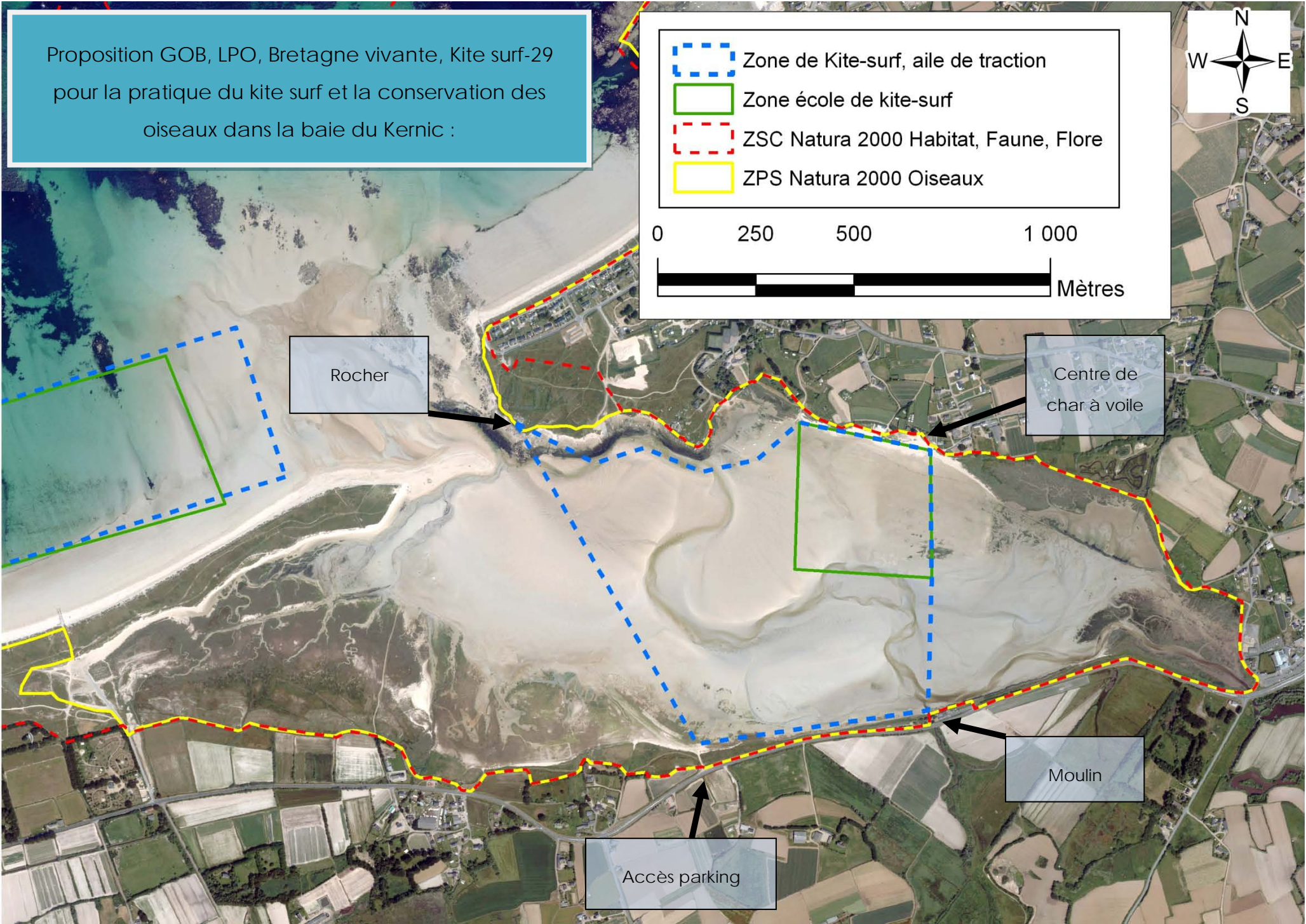


Rocher

Centre de  
char à voile

Moulin

Accès parking



Proposition GOB, LPO, Bretagne vivante, Kite surf-29  
pour la pratique du kite surf et la conservation des  
oiseaux entre Enez vihan et Odé vraz :

